

Télégramme de Maurice Couve de Murville à Hervé Alphand sur le problème du désarmement (Paris, 6 juillet 1961)

Légende: Le 6 juillet 1961, Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, expose à Hervé Alphand, ambassadeur de France à Washington, la position française à l'égard du désarmement. Selon le ministre français des Affaires étrangères, les puissances occidentales devraient élaborer un ensemble de mesures de désarmement correspondant à l'état actuel des armes et des conceptions stratégiques. Ainsi, le désarmement nucléaire comprenant des mesures relatives aux véhicules nouveaux porteurs de l'arme atomique devrait prédominer. Le gouvernement français tient en outre à l'idée d'un désarmement progressif réalisé par échelons successifs et suggère que les puissances occidentales abordent rapidement des problèmes concrets. En ce qui concerne les armes nucléaires, Maurice Couve de Murville souligne que la France ne peut envisager un arrêt des essais nucléaires sans des mesures décisives de reconversion des stocks existants à des fins pacifiques. Le gouvernement n'est pas non plus favorable à la proposition américaine concernant l'engagement de ne pas faire usage le premier de l'arme nucléaire, ce qui affecterait la stratégie occidentale.

Source: M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, à M. Alphand, ambassadeur de France à Washington: Paris, 6 juillet 1961, T. nos 10506 à 10516. Très urgent. Réserve. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1961, Tome II, 1er juillet-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1998. Numéro du document 12. pp. 49-52.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_herve_alphand_sur_le_probleme_du_desarmement_paris_6_juillet_1961-fr-18443e0a-fe75-4e39-bd20-43f5coa1b654.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n^{os} 10506 à 10516 ⁽¹⁾.

Paris, 6 juillet 1961, 20 h. 15.

Très urgent. Réserve.

Je me réfère à mon télégramme n^{os} 10440 - 10443 ⁽²⁾.

Je vous donne ci-après quelques indications sur les idées générales qui nous ont guidé au cours de nos dernières études du problème du désarmement et sur certaines conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Cet exposé n'engage à l'heure actuelle que les services et n'a fait l'objet d'aucune délibération en Conseil de gouvernement.

1. Nous avons le sentiment que depuis le plan de désarmement de la période 1954-1957, les puissances occidentales n'ont plus réussi à présenter de plan d'ensemble tenant compte suffisamment de l'évolution technique des armements et de la stratégie. Devant les propositions démagogiques de l'U.R.S.S., il est nécessaire d'élaborer un ensemble de mesures

⁽¹⁾ Ce télégramme a été communiqué à Londres (n^{os} 9365-9375).

⁽²⁾ Le télégramme de Paris à Washington n^{os} 10440 à 10443 du 5 juillet, non reproduit, est signé par M. Couve de Murville. Au sujet du désarmement, le ministre des Affaires étrangères estime que les négociations ne peuvent être entreprises que dans un groupe restreint, à quatre, et que la situation internationale n'est pas faite pour créer l'ambiance nécessaire. Les Américains ont beau poursuivre leur conversation avec les Soviétiques, ces discussions ne conduiront à rien. Les Russes opposent un refus à toute réunion sur le désarmement, il est donc préférable d'attendre des temps meilleurs et, dans l'intervalle, que les Occidentaux se mettent d'accord, car personne n'est prêt. Le Ministre termine en annonçant l'envoi de quelques indications sur les idées générales envisagées par les experts français dans les études en cours. Il ajoute que, de toute manière, il sera difficile de s'entendre avec les Américains au sujet des armements atomiques, puisqu'ils placent toujours en première phase la cessation des expériences nucléaires.

de désarmement correspondant à l'état actuel des armes et des conceptions stratégiques. C'est pourquoi l'idée d'un désarmement nucléaire comprenant des mesures relatives aux véhicules nouveaux porteurs de l'arme atomique doit, à notre avis, prédominer.

2. L'une des erreurs des négociateurs occidentaux au cours des récentes années a été probablement de concevoir des plans trop rigides auxquels il était difficile de modifier quoi que ce soit. Le passage d'une étape à l'autre soulevait en particulier des problèmes compliqués. C'est pourquoi une présentation plus souple semble préférable. Nous songeons pour le moment à deux phases qui remplaceraient les trois étapes anciennes. Dans la première phase serait exposé tout ce que, d'après les idées occidentales, nous considérons comme raisonnablement applicable, les interdictions, notifications et limitations étant édictées en même temps que la mise en place d'un système d'inspection. La seconde phase, dont l'application bien que souhaitable est peu probable, serait consacrée à des dispositions de caractère plus radical, correspondant au but ultime du désarmement général et complet dont les Soviets se servent dans leur propagande. Le passage d'une phase à l'autre nécessiterait évidemment l'accord de toutes les puissances intéressées. Une telle présentation serait plus difficile à critiquer par l'U.R.S.S., qui ne pourrait nous accuser de chercher à renvoyer à des échéances éloignées de véritables mesures de désarmement. D'autre part, un champ plus grand de discussions serait ouvert aux négociateurs.

3. Tout en précisant que l'objectif final à atteindre est le désarmement total, il est bien évident que nous nous en tenons à l'idée d'un désarmement progressif réalisé par échelons successifs et soigneusement contrôlé, parallèlement à la mise en place d'une organisation internationale du désarmement. Nous voudrions voir mettre un terme aux discussions stériles qui se sont déroulées au cours des dernières années sur ce que l'on appelle « les principes généraux du désarmement ». Il est préférable d'aborder rapidement des problèmes concrets.

4. L'application d'un programme de désarmement ne peut être poursuivie que si le volume des forces à réduire est au préalable connu et stabilisé. Des mesures concernant la publicité des armements sont donc nécessaires, mais nous n'en faisons pas un préalable. On peut concevoir que de telles mesures sont prises au moment même où les premières dispositions de désarmement commencent à s'appliquer.

5. Étant donné la tâche à accomplir, il est évidemment illusoire dans tout plan de désarmement de prévoir des délais d'exécution trop brefs. Il n'en reste pas moins qu'avec les réserves nécessaires concernant particulièrement l'exécution des mesures de contrôle, un délai doit être fixé pour la première phase, de cinq à six ans peut-être. Bien entendu, le passage à l'étape suivante n'est concevable qu'après un nouvel accord entre les intéressés.

6. Ceci étant dit, les puissances occidentales doivent, à notre avis, faire des propositions concrètes et aborder le désarmement par le problème posé par les véhicules de l'arme nucléaire. Il s'agit en effet d'un domaine

où le contrôle peut encore jouer un grand rôle et où les interdictions et limitations sont probablement encore possibles.

Nous songeons dans la première phase de ce chapitre à trois mesures d'application immédiate :

- a. Interdiction de mettre sur orbite des véhicules transportant des armes de destruction de masse;
- b. Notification préalable de lancement de véhicules spatiaux et de fusées répondant à des caractéristiques convenues ainsi que des sites de lancement et des trajectoires;
- c. Limitation à des niveaux convenus des principaux véhicules des armes de destruction de masse, y compris les fusées, les avions, les bâtiments de surface et les sous-marins.

Parallèlement serait mis en place un système d'inspection portant sur les bases aériennes opérationnelles, les sites de lancement de fusées, les bases navales et sous-marines et les lieux de production.

Lorsqu'il serait admis, d'un commun accord, que ce système fonctionne de façon satisfaisante, les dispositions précédentes pourraient être étendues et complétées. On pourrait proposer alors la réduction progressive des bases aériennes, des sites de lancement de fusées, des bases navales et sous-marines, ainsi que l'interdiction d'équiper des véhicules pour le lancement ou le transport d'armes de destruction de masse et même l'interdiction de fabriquer certaines catégories de véhicules.

De telles idées avaient été exposées par nous l'an dernier, mais les modalités du contrôle et de l'inspection sont différentes. D'autre part, nous avons noté que les Américains eux-mêmes se rangeaient maintenant à l'idée d'une limitation numérique des véhicules dès la première étape. C'est là un point auquel nous attachons beaucoup d'intérêt.

7. En ce qui concerne les armes nucléaires, notre position demeure la même, c'est-à-dire que nous ne pouvons envisager un arrêt des essais nucléaires ou une cessation des fabrications sans des mesures décisives de reconversion des stocks existants à des fins pacifiques. Cette destruction ou reconversion doit être, dès le début, substantielle et en rapport avec les stocks existants.

Je vous signale, de plus, que nous ne sommes pas favorables à l'idée américaine concernant l'engagement de ne pas faire usage le premier de l'arme nucléaire. Cette disposition paraît de nature à affecter sérieusement la stratégie occidentale.

8. En ce qui concerne le désarmement conventionnel, nous attachons plus d'importance à la réduction des armements qu'à celle des effectifs. Ceci signifie que sous cette rubrique, nous songeons à présenter des barèmes indiquant les catégories d'armements auxquelles chaque pays aurait droit par tranches données d'effectifs. Cette proportion s'appliquerait à tous les armements conventionnels ou à double fin, sauf les armes légères et les armes nucléaires.

9. Nous estimons souhaitable que dans tout plan de désarmement, soient prévues des dispositions portant sur la publicité et le contrôle du commerce et des transports d'armes, peut-être si possible dans certaines régions données.

10. Nous prévoyons enfin une réduction contrôlée des budgets militaires.

Ces indications très générales seront complétées ultérieurement. Elles devraient pouvoir vous permettre un premier échange de vues sans qu'il soit question d'aboutir à un plan commun occidental. Tout dépendra d'ailleurs à ce sujet de l'évolution de la situation internationale.

(Désarmement. Dossier général. Élargissement du Comité des Dix.)